

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 JUILLET 2016

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Etudes eau potable –  
demande de subvention à  
l'ADEME et au Conseil  
Régional**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 08 juillet 2016  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 8 juillet 2016  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 8 juillet 2016

Pour le Maire,  
Par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille seize, le 7 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30 juin deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Madame CERIGHELLI\*, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

\*Madame CERIGHELLI (sauf pour les dossiers 16 F 09, 16 F 10, 16 F 11, 16 F 12 et 16 F 13)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur PIVERT à Monsieur PRIOUX  
Madame RICHARD à Monsieur LAMY  
Monsieur PETROVIC à Madame PEUGNET  
Monsieur COMBALAT à Monsieur AUDURIER  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Madame CLECH à Monsieur SOLIGNAC  
Madame LANGE à Madame MACE  
Madame GOMMIER à Monsieur DEGEORGE

**Secrétaire de séance :**

Monsieur BATTISTELLI

**N° DE DOSSIER** : 16 F 12

**OBJET** : ETUDES EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME ET AU CONSEIL REGIONAL

**RAPPORTEUR** : Monsieur AUDURIER

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le service public de production, de traitement et de distribution d'eau potable a été délégué à la société Suez, anciennement Lyonnaise des Eaux, par un contrat de concession de service public prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 1992 pour une durée de 30 ans.

Dans le cadre de l'avenant n°3, il est prévu que ce forage puisse être fermé par Suez, sans coût pour la Ville, lorsque cette dernière aura décidé la création d'un nouveau forage sur son territoire.

Ce futur forage associé à une unité de production est en mesure d'assurer jusqu'à 40% de l'approvisionnement en eau de la Ville et permettra une nouvelle baisse de prix pour les usagers, compte tenu du prix de revient inférieur de l'eau de ce forage par rapport au coût actuellement facturé par Suez pour l'eau en provenance de ces usines du Pecq et de Flins-Aubergenville.

L'eau issue de cette nappe est à une température comprise entre 24 et 27°C. L'eau devant être refroidie avant d'être injectée dans le réseau de distribution d'eau, la chaleur correspondante peut être valorisée pour le chauffage de bâtiments ou d'équipements publics.

En vue de la réalisation conjointe de ces deux objectifs (géothermie et eau potable), des études préalables doivent être réalisées (études juridiques, de faisabilité du forage, des conditions de raccordement de la future unité au réseau de distribution ainsi qu'aux réservoirs, d'évaluation de la ressource thermique, des besoins en chaleur des bâtiments raccordables...). Le montant cumulé de ces études préparatoires est estimé à 50 000 € HT.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie peut participer à ces projets à hauteur maximum de 50 % du coût hors taxes des études pour la partie eau potable. Une première délibération a été prise en ce sens lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2015.

L'ADEME et le Conseil Régional d'Ile-de-France peuvent également subventionner ce dossier pour la partie énergie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux maximum théorique de 50% auprès de l'ADEME et du Conseil Régional pour les études préalables liées au lancement de projet de forage Albien sur la partie géothermique
- de s'engager à faire financer la part non subventionnée
- de s'engager à ne pas faire commencer les études avant l'obtention des subventions
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux maximum théorique de 50% auprès de l'ADEME et du Conseil Régional pour les études préalables liées au lancement de projet de forage Albien sur la partie géothermique,

S'ENGAGE à faire financer la part non subventionnée,

S'ENGAGE à ne pas faire commencer les études avant l'obtention des subventions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye